

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Madame C. JODOGNE
Bourgmestre f. f.
Place Colignon
1030 SCHAERBEEK

V/Réf. : 2009/199=283/190/KS
N/Réf. : AVL/ah/SBK-2.237/s461
Annexe : 1 dossier comprenant 3 plans

Bruxelles, le

Madame la Bourgmestre,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Voltaire, 190. Surhaussement d'une maison.
(Correspondant : M. G. Vandebrouck)

En réponse à votre lettre du 22 juillet sous référence, réceptionnée le 3 août, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis **favorable sous réserve** émis par notre Assemblée en sa séance du 19 août 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'immeuble sis 190, avenue Voltaire, indiquée au PRAS comme axe structurant et inscrite comme site à l'inventaire légal. L'immeuble est compris dans un front bâti, qui a probablement été réalisé dans les années 1920-1930. Celui-ci est constitué de constructions similaires dont les façades sont réalisées en pierre et maçonnerie de briques, et sont marquées par la présence de bow-windows aux étages. Cet ensemble se développe du côté gauche de la maison concernée tandis qu'à droite, la maison jouxte un immeuble d'angle arrondi d'influence Art Déco. Ces constructions constituent avec l'avenue un ensemble de grande qualité patrimoniale.

La maison est composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages sous une toiture à versants tandis que les constructions mitoyennes comptent un étage de plus. Par conséquent, la C.R.M.S. ne voit pas d'objection à la demande de surhausser le bâtiment.

Cependant, la réussite du projet sera tributaire d'une mise en œuvre très soignée du surhaussement. ***La C.R.M.S. attire donc l'attention du demandeur sur l'importance qui devra être accordée au choix des matériaux, tant pour ce qui concerne la pierre (restituée ?) ainsi que la teinte et la facture des briques. Au vu des efforts qui seront effectués pour réaliser cette transformation, elle recommande également de renoncer aux châssis ainsi qu'aux descentes d'eaux en pvc, ce matériau étant inacceptable pour des raisons à la fois esthétiques et de développement durable.***

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY